

Appel à projets Soutien à la jeunesse en situation précaire



Mohamed Saadani

Contexte

Cet appel à projets vise à soutenir les actions favorisant une prise en considération des enfants et des adolescents, par la famille comme par la société, et à prévenir leur exclusion et leur marginalisation.

Cette « jeunesse en situation précaire » regroupe des réalités multiples et ne représente pas une population homogène : il peut s'agir de jeunes en rupture totale avec leur famille, de jeunes vivant dans les rues de façon plus ou moins longue (les dernières estimations de l'UNICEF concernant le nombre d'enfants des rues au Maroc s'élèvent à près de 25 000 enfants sans domicile fixe, dont un quart vivrait à Casablanca), de jeunes étant en contact avec leur famille mais réduits à la mendicité, de jeunes candidats au départ... Malgré cette multiplicité de parcours, tous ces jeunes sont néanmoins en situation de grande vulnérabilité. L'exclusion de ces enfants ou adolescents est souvent double : physique et sociale. Généralement exposés à des conditions très défavorables, ils ont pu être mis à l'écart avec, sans ou par leur famille, et ont dû développer des conduites adaptatives. Cette vie mène souvent à un processus de désocialisation et peut même les exposer à des conditions d'insécurité très fortes (violences physiques et sexuelles, exploitation, privations, dénuement, maladies), qui influencent leur rythme de vie et leur rapport à leur propre corps, avec la tentation d'altérer leurs perceptions par la prise de drogues.

Depuis les années 2000, la société civile, les organisations internationales et l'Etat marocain se sont mobilisés pour lutter contre ces situations de précarité. En 1993, le Maroc a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Lors du 10e Congrès des droits de l'enfant en 2004, un plan d'action présentant des initiatives novatrices de lutte contre toutes formes de précarité a été présenté. Le droit d'accès au développement pour toutes les catégories de la population a également été affirmé dans l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) lancée en 2005.

L'évolution du code de la famille et la réforme de la justice pénale ont également permis des avancées. Le Plan d'action national de l'enfance (PANE) 2006-2015 a affirmé la protection des droits des enfants au niveau de la santé, de l'identité, de la participation et de l'accès à l'éducation. Les ministères du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, de la Jeunesse et des Sports, de l'Intérieur, de la Santé, de la Justice, de l'Education nationale, de l'Emploi sont parties prenantes de cette politique. L'INDH a permis de financer les actions d'associations de protection de l'enfance sur le terrain.

L'engagement pris par sa Majesté le Roi Mohammed VI à lutter contre le phénomène des enfants en situation de précarité dans les rues du continent africain, a été réitéré dans un message royal lors du dernier sommet Africités.

Avec cet appel à projets, l'Ambassade de France souhaite accompagner cette dynamique et appuyer les associations pour répondre aux problématiques soulevées au Maroc, dans le cadre du renforcement des relations partenariales françaises pour accompagner la jeunesse africaine, et de la mise en œuvre des engagements pris par le président de la République à Ouagadougou le 28 novembre 2017.

Objectifs:

- **Prévenir les ruptures de parcours et les risques d'isolement**, à travers l'accès à la culture, l'éducation, à la santé, la pratique sportive, la formation professionnelle
- Soutenir les enfants en situation précaire et leur famille à travers un accompagnement structuré et une approche méthodologique.
- Accompagner la réinsertion de ces jeunes fragilisés par la perte du lien social ou d'un trop grand éloignement des structures éducatives

Modalités de l'appel à projets

L'appel à projets dédié vient alimenter les réflexions, développer des outils et tester des pratiques qui pourront ensuite être partagées plus largement.

Qui peut candidater?

Cet appel à projets s'adresse uniquement à des associations marocaines, c'est à dire des structures enregistrées en tant qu'association auprès de la Wilaya.

Les associations portées par des jeunes sont encouragées à participer.

Les coalitions d'associations sont éligibles, dès lors que l'association cheffe de file est responsable de la candidature.

Quels types de projets sont soutenus ?

Les associations sont encouragées à proposer des projets menés en partenariat avec les acteurs institutionnels locaux.

Le projet doit être au bénéfice final des enfants ou adolescents (mineurs)

L'implication et la participation directe et active des jeunes précaires pris en charge est obligatoire II est souhaitable que le projet puisse être pérennisé et dupliqué.

Les expériences pilotes seront étudiées avec attention.

Un co-financement de 10% du montant global du projet est requis.

Les initiatives concernées sont multiples, dès lors qu'elles concernent le :

- **Développement d'actions de prévention** (lutte contre la violence, éducation à la communication non violente, aide à la précarité sociale des familles, soutien administratif pour l'enregistrement et la scolarisation des enfants, sensibilisation aux méfaits des drogues...)
- Accompagnement des enfants et adolescents en situation précaire, (animation, prise en charge, soins de santé, soutien psychologique...), développement des capacités de résilience,
- **Soutien à la démarche de réinsertion** (suivi psychologique, lutte contre les addictions, suivi éventuel de leur famille si une réponse concrète aux facteurs à l'origine des difficultés est apportée, accompagnement aux démarches administratives, enseignement, formation...)

Les projets proposés devront s'effectuer en une année, entre juin 2019 et juin 2020.

Le financement sera compris entre 100 000 et 200 000 dirhams marocains.

La création d'un partenariat entre l'ambassade de France et les associations sélectionnées

Les associations qui seront sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets s'engagent dans un partenariat moral et financier.

L'Ambassade de France entretient une relation de partenariat avec les associations sélectionnées

Les associations qui seront sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier et d'une relation de partenariat. L'Ambassade de France s'engage à soutenir les associations sélectionnées financièrement à travers une subvention et à accompagner le développement du projet : les associations retenues bénéficieront des sessions de formation organisées dans le cadre du programme PISCCA (Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions d'Acteurs).

Les associations intègreront le réseau des associations soutenues par le pôle gouvernance de l'Ambassade de France et pourront bénéficier de l'expérience des associations marocaines faisant face à des problématiques similaires.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une visibilité sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Ambassade de France. Les actions des associations seront présentées lors des réunions de coordination entre les bailleurs internationaux.

Un partenariat qui engage les associations.

Les organisations sélectionnées devront s'acquitter des responsabilités suivantes :

- mise en œuvre du projet en coordination avec les équipes de l'Ambassade de France
- participation aux réunions du réseau des associations soutenues par l'Ambassade de France
- communication sur les actions du projet
- invitation des élus locaux aux phases clefs du projet, notamment au lancement et à la clôture du projet
- désignation d'un(e) chargé(e) de projet, membre de l'association, qui sera la personne-contact pour le suivi du projet.
- remise en fin de projet des rapports narratifs et financiers et des pièces justificatives

Les associations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet seront amenées à présenter leurs projets et résultats auprès des autres associations soutenues par l'ambassade de France au Maroc. Elles contribueront à alimenter la réflexion sur l'égalité femmes-hommes au sein des associations et dans les projets qui n'ont pas le genre comme thématique principale.

Candidature à l'appel à projets

Comment candidater?

Pour soumettre votre projet :

- 1. rendez-vous sur le site internet de l'Ambassade de France : ma.ambafrance.org/-Gouvernance
- 2. remplissez le formulaire
- 3. réunissez les documents indiqués
- 4. déposez votre projet avant le 30 Mars 2019

Calendrier

01 février- 30 Mars | Phase d'appel à projets

Avril Instruction des projets. Vous pouvez être contacté.e.

Avril Comité de sélection
Juin Démarrage des projets

Comité de sélection

Le comité de sélection est constitué des représentants de l'Ambassade de France et de son service de coopération et d'action culturelle, de personnalités marocaines engagées sur cette thématique, du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), de l'UNICEF, de l'Agence de développement social (ADS), de l'Agence Française de développement,

Cet appel à projet est parrainé par Jean-Pierre Rosenczveig, Magistrat honoraire, ancien Président du tribunal pour enfants de Bobigny, ancien président du Bureau international pour les droits de l'enfant, membre du collège droits des enfants auprès de Défenseur des Droits, Expert UNICEF et U.E.

Contact:

Uniquement par email, anouchka.dybal@diplomatie.gouv.fr